

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2016**

Délibération
n° 2016.03.134

**Politique de
peuplement et
d'attribution :
approbation des
projets de plans
détaillés du Plan
Départemental de
Gestion de la
Demande et
d'Information des
demandeurs et de la
convention
d'équilibre territorial**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Véronique DE MAILLARD, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Gérard BRUNETEAU, Xavier BONNEFONT, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03.134**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur PERSYN

POLITIQUE DE PEUPEMENT ET D'ATTRIBUTION : APPROBATION DES PROJETS DE PLANS DETAILLES DU PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS ET DE LA CONVENTION D'EQUILIBRE TERRITORIAL

Le 17 décembre 2015 s'est réunie la première Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de GrandAngoulême.

La CIL a en charge avec GrandAngoulême, l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGD) et la Convention d'équilibre Territorial (CET).

Les orientations de la CIL suivantes ont été retenues :

1. Définir des orientations d'équilibre territorial et de mixité sociale à l'échelle de l'intercommunalité
2. Travailler sur le levier de l'offre pour promouvoir les orientations d'équilibre territorial
3. Travailler sur les politiques de loyers pour un rééquilibrage visant la mixité sociale
4. Susciter la Demande: renforcer l'attractivité des secteurs marqués socialement ou présentant un déficit de mixité sociale et du logement social plus largement
5. Définir une stratégie de gestion de la vacance qui appuie les objectifs d'équilibre territorial (organiser la vacance pour un rééquilibrage du peuplement)
6. Diffuser une information de qualité et harmonisée sur l'ensemble du territoire via des acteurs mieux outillés pour rendre le demandeur acteur de sa demande
7. Mettre en œuvre une gouvernance spécifique autour de la gestion partagée de la demande pilotée par GrandAngoulême
8. Mieux accompagner les demandeurs à l'accès et au maintien dans le logement dans un objectif de mixité sociale.

Le projet de plan détaillé du Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD) est le suivant :

- Introduction rappelant le cadre législatif, les orientations générales en matière de politique du peuplement de GrandAngoulême, le champ d'application et la durée du plan de gestion.
- Les orientations en matière d'information et d'accueil du demandeur :
 - Diffuser une information de qualité et harmonisée aux demandeurs sur l'ensemble du territoire
 - Mieux outiller les acteurs recevant du public pour permettre des services d'accueil harmonisés
- Les orientations en matière de gestion partagée de la demande et d'accompagnement social
 - Mettre en œuvre une gouvernance spécifique autour de la gestion partagée de la demande
 - Mieux accompagner les demandeurs à l'accès et au maintien dans le logement dans un objectif de mixité sociale
- La gouvernance et la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion :
 - La gouvernance, les instances de coordination et l'articulation des dispositifs
 - Les engagements des partenaires pour la mise en œuvre du PPGD
 - Les modalités opérationnelles et financières
 - Les modalités de suivi et de révision du PPGD.

Le projet de plan détaillé de la Convention d'équilibre Territorial (CET) est le suivant :

- o Introduction rappelant le cadre législatif, les orientations générales en matière de mixité sociale et d'équilibre territorial de GrandAngoulême, l'articulation de la CET avec le PPGD, le champ d'application et la durée de la CET
- o Les ambitions de la CET
- o Les critères de rééquilibrage
- o Les modalités de relogement et d'accompagnement social des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain
- o Les conditions de mobilisation du contingent pour atteindre des objectifs intercommunaux de CET hors NPNRU
- o Les modalités de coopération entre bailleurs et réservataires.

Le calendrier prévisionnel d'adoption de ces deux documents cadre en matière d'équilibre de peuplement prévoit :

- L'adoption de la feuille de route de la CIL a été approuvée par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2015 ;
- L'adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de la Convention d'Equilibre Territorial pour la fin de l'été 2016.

En ce sens, il convient désormais de valider les projets de plans détaillés du PPGD et de la CET.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 17 février 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de plan détaillé du Plan Partenarial de Gestion de la Demande ;

D'APPROUVER le projet de plan détaillé de la Convention d'Equilibre Territorial ;

DE POURSUIRE l'élaboration partenariale de ces deux documents-cadres.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2016	<u>Affiché le :</u> 31 mars 2016